

SPL Ensemble – Ville de Pantin



DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

(articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement)



SPL ENSEMBLE



Le dossier est rédigé par :

MAGEO Morel associés
Pôle AMO réglementaire & Aménagement Durable
51 Boulevard de Strasbourg - CS 60029
59044 LILLE cedex
Tel : 03.20.52.59.82 Fax : 03.20.88.25.64
Mail : contact@ma-geo.fr

date	Indice	Objet de la modification	Référence
27/04/2023	C	Sortie du document	

I.	NOM ET ADRESSE DU DECLARANT	4
II.	RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES	5
III.	RESUME NON TECHNIQUE	6
III.1	EMPLACEMENT DU PROJET	6
III.2	NATURE DU PROJET.....	6
III.3	CARACTERISTIQUES DU SITE D'IMPLANTATION	7
III.4	LES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATIONS ENVISAGEES	8
IV.	EMPLACEMENT SUR LEQUEL LE PROJET SERA REALISE, ET SITUATION FONCIERE	9
IV.1	LOCALISATION ET OCCUPATION DU SITE	9

I. NOM ET ADRESSE DU DECLARANT

Nom (ou raison sociale) : SPL Ensemble

Adresse : 100 avenue Gaston Roussel

Code Postal : 93 230

Ville : ROMAINVILLE (93)

Tél : 01 41 83 16 14

Courriel : guillaume.chambras@spl-ensemble.fr

N° SIRET : 84952644700016

Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :

M. Dominique GIVOIS

Directeur Général de la SPL Ensemble

II. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES

Au regard de ses caractéristiques, et conformément aux dispositions de l'article R 214-1 du code de l'Environnement, **le projet est soumis à autorisation** au titre de la rubrique suivante de la nomenclature :

Rubrique 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- Supérieur ou égale à 20 ha : autorisation
- Supérieur à 1 ha, mais inférieur à 20 ha : déclaration

Il est prévu de déconnecter une grande part des eaux pluviales du réseau, et de les infiltrer. Le projet de renouvellement urbain a une superficie de 42ha environ, et il n'intercepte aucun bassin versant amont naturel, puisque tous les terrains alentours sont urbanisés.

Nota : Le projet a déjà fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0, pour la pose de piézomètres. Ce dossier et l'arrêté correspondant sont repris en annexes n°A1 et A2.

III. RESUME NON TECHNIQUE

III.1 Emplacement du projet

Le site de l'écoquartier Gare de Pantin – Quatre Chemins est caractéristique de l'histoire du territoire d'Est Ensemble. En effet, c'est un territoire fortement marqué par les infrastructures que sont le canal de l'Ourcq, le faisceau ferré de l'Est parisien, les routes nationales (RN 2, RD 115 et RN 3 et autoroutes A3, A86, A186 et Périphérique) et de grandes emprises industrielles et logistiques. Il a été bouleversé au XIXème siècle par l'industrialisation de l'économie et marqué par des sites de production et les éléments logistiques associés comme les voies ferroviaires.

Le projet concerne un site de 42 ha environ, et porte de forts enjeux :

- Métropolitains : prolongement des aménagements paris nord est ; site au croisement de 2 des 3 territoires à enjeux identifiés par l'EPT Est Ensemble (plaine de l'Ourcq et Faubourg)
- Communaux : effet de coupure, besoin de reconnexion entre les quartiers nord et le cœur de la ville

III.2 Nature du projet

Le projet

Situé aux portes de Paris, au centre de la commune, le nouveau quartier doit être le trait d'union entre le quartier des Quatre-Chemins au Nord et le reste de la Ville au Sud. Il occupe une position stratégique au sein de la commune où il vient remplacer l'ancienne gare de marchandises.

Au-delà de son usage fonctionnel, le site a été marqué par l'histoire. En effet, le quai aux bestiaux construit fin du XIXème siècle, localisé à l'Ouest du site, a été utilisé pour déporter le dernier convoi de prisonniers durant la seconde guerre mondiale.

Le projet est à proximité du Canal de l'Ourcq et d'espaces sources de biodiversité telles que le cimetière parisien de Pantin-Bobigny. Il bénéficie également de la proximité du Parc de la Villette, localisé de l'autre côté du périphérique.

Gestion des eaux usées

De nouveaux réseaux d'eaux usées seront déployés dans la ZAC. Ils seront séparatifs et raccordés aux réseaux unitaires existants situés sous les voiries existantes situées en pourtour du site.

Gestion des eaux pluviales

Actuellement, toutes les eaux pluviales tombant sur le site sont recueillies via des avaloirs, puis évacuées vers les réseaux communautaire et départemental sans limitation de débit.

Tout en tenant compte de l'état des sols en place, le projet s'est efforcé d'améliorer fortement cette situation, en favorisant au maximum l'infiltration afin de valoriser la ressource, de participer au développement d'îlots de fraîcheur et de minimiser les infrastructures dédiées.

Ainsi, l'ambition du projet est de mettre en œuvre un mode de gestion des eaux pluviales qui tende vers le « Zéro Tuyau et Zéro Rejet » en fonction de la compatibilité des sols. La gestion des eaux pluviales du projet prévoit la collecte des eaux pluviales de manière surfacique par ruissellement vers des espaces verts en creux de faible profondeur. Là où les sols le permettent, les eaux pluviales sont infiltrées à 100% jusqu'à la décennale.

III.3 Caractéristiques du site d'implantation

Occupation du site et du sous-sol

La ZAC est composée à 80% d'une friche ferroviaire, fermée et inaccessible, aménagée à partir du début du XIX^{ème} siècle, et qui a évolué au long de son histoire avec différentes activités. Il abrite encore des éléments patrimoniaux, des entrepôts, mais aussi la cité fertile.

Le milieu naturel

Le projet concerne un site de 42 ha environ.

Le site est très imperméabilisé, il ne comporte pas de zones humides.

Le climat

Le territoire est soumis à un climat océanique de transition.

La pluviométrie est de l'ordre de 637,4 mm/an.

Le relief

Le site SNCF sur lequel s'implante la ZAC a été remanié au 19^{ème} siècle pour permettre le déploiement du réseau ferré. Ainsi, la plateforme ferroviaire artificielle présente un horizon moyen plan qui est situé à 52m NGF.

Le secteur central du projet est caractérisé par de faibles dénivelés, et des pentes générales sur le site n'excèdent pas 0,5 %. La différence de niveau avec les terrains adjacents peut aller jusqu'à 6m.

Les sols

Les perméabilités recensées sont bonnes mais hétérogènes variant entre $5,5 \cdot 10^{-4}$ et $4,3 \cdot 10^{-7}$ m/s.

Des investigations ont été réalisées sur site et ont montré notamment la présence d'anomalies en métaux lixiviables au droit d'une partie de la ZAC jusqu'à 5 m de profondeur environ.

Le site est concerné par le risque de dissolution du gypse antéludien.

L'eau

L'aire d'étude entre dans le périmètre d'application du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer qui en est sa déclinaison locale.

D'un point de vue hydraulique, la commune se situe dans le bassin versant de la Seine. Il n'existe pas de cours d'eau sur le site.

Le site d'étude entre dans le périmètre de la masse d'eau souterraine "FR3104 – Eocène du Valois", qui est en bon état quantitatif et qualitatif.

Les relevés piézométriques réalisés sur site montrent la présence d'une nappe à plus de 9m de profondeur.

Le site prend place en zone de protection de captage,

Le site n'est pas concerné par le risque inondation.

III.4 Les impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et les mesures d'évitement, de réduction, de compensations envisagées

Eaux pluviales - Impacts quantitatifs

En l'état actuel, les eaux de pluie qui tombent sur le site, qui est dans son intégralité constitué de revêtements imperméabilisés, s'écoulent sans limitation de débit vers le réseau d'eau pluviale.

En l'état projeté, le cheminement des eaux de pluie sera le suivant :

- Au niveau des espaces verts qui sont largement plus généreux, 6ha à l'échelle du seul secteur central, les eaux de pluie suivront une gestion par infiltration diffuse permettant de favoriser l'évapotranspiration.
- Au niveau des surfaces imperméabilisées, elles seront également infiltrées (en ce qui concerne les secteurs non pollués) via des ouvrages répartis suivant les bassins versants, et ce jusqu'à la pluie d'occurrence décennale.

Ainsi, les principes de nivellement (contraints par la préservation des voiries limitrophes, des bâtis conservés et des arbres existants) et de gestion des eaux pluviales retenus sur projet de la ZAC écoquartier gare de Pantin – quatre chemins jusqu'à une occurrence décennale, impliquent une absence de ruissellement à l'aval.

Ces principes visent à se rapprocher d'une situation naturelle qui de fait engendrent des impacts positifs par rapport au mode de gestion actuel.

Ainsi :

- Les nappes seront rechargées, alors qu'elles ne l'étaient pas jusqu'alors et qu'elles sont de plus en plus souvent déficitaires depuis quelques années en raison du changement climatique
- Les réseaux d'eaux pluviales sont soulagés, avec disparition des flux correspondant à la pluie décennale et diminution des débits de pointe.
- Les volumes arrivant à l'aval seront également moins importants, participant à la réduction du risque d'inondation par débordement

Eaux pluviales - Impacts qualitatifs

Toutes les eaux de la voirie du site transiteront dans des ouvrages aériens végétalisés peu profond avant d'être infiltrées dans la majorité des cas. Ce type d'ouvrage permet de diminuer très fortement la propagation des polluants chroniques transportés par les eaux de ruissellement vers le sous-sol.

Eaux usées

Le site connaîtra une augmentation de volume des eaux usées dans les réseaux et ouvrages, dues aux nouveaux logements et activités. L'exutoire final pour les eaux usées sera la station d'épuration de Colombes en capacité de reprendre et gérer les effluents correspondants.

Eau potable

Les besoins en eau potable liés au nombre d'habitants et d'emplois supplémentaires sur le quartier sont estimés à environ 2 062 m3 par jour.

Diverses mesures seront mises en œuvre pour limiter la consommation d'eau potable et donc l'impact sur la ressource en eau.

Compatibilité avec le SDAGE, le SAGE et le PGRI

Les travaux envisagés sont en adéquation avec les objectifs inscrits dans le SDAGE de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ; dans le SAGE Croult, Enghien, Vieille Mer ; et dans le PGRI du bassin Seine Normandie.

IV. EMPLACEMENT SUR LEQUEL LE PROJET SERA REALISE, ET SITUATION FONCIERE

IV.1 Localisation et occupation du site

Le site de l'écoquartier Gare de Pantin – Quatre Chemins est caractéristique de l'histoire du territoire d'Est Ensemble.

En effet, c'est un territoire fortement marqué par les infrastructures que sont le canal de l'Ourcq, le faisceau ferré de l'Est parisien, les routes nationales (RN 2, RD 115 et RN 3 et autoroutes A3, A86, A186 et Périphérique) et de grandes emprises industrielles et logistiques. Il a été bouleversé au XIXème siècle par l'industrialisation de l'économie et marqué par des sites de production et les éléments logistiques associés comme les voies ferroviaires.

Le projet concerne un site de 42 ha environ, et porte de forts enjeux :

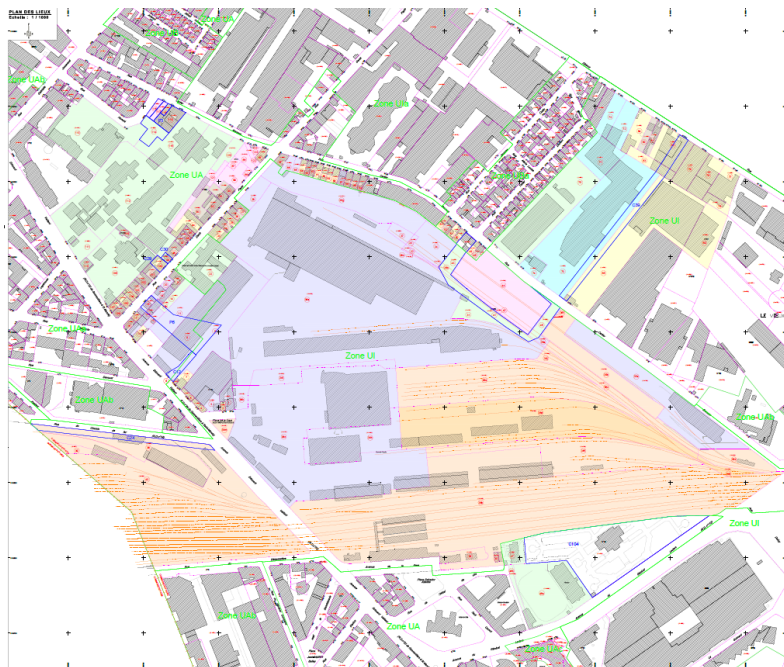
- Métropolitains : prolongement des aménagements paris nord est ; site au croisement de 2 des 3 territoires à enjeux identifiés par l'EPT Est Ensemble (plaine de l'Ourcq et Faubourg)
- Communaux : effet de coupure, besoin de reconnexion entre les quartiers nord et le cœur de la ville

La ZAC est composée à 80% d'une friche ferroviaire, fermée et inaccessible, aménagée à partir du début du XIXème siècle, et qui a évolué au long de son histoire avec différentes activités. Il abrite encore des éléments patrimoniaux, des entrepôts, mais aussi la cité fertile.

Le site est composé de trois secteurs :

- Le secteur Central est composé majoritairement d'emprises ferroviaire toujours actives (activités de fret, activités de maintenance et d'exploitation du réseau) Aux franges, se trouvent des habitations et des activités, le long des rues Denis Papin et Cartier Bresson, et de l'avenue Edouard Vaillant Le site accueille également quelques activités économiques Une partie importante de ces activités est de nature logistique (entrepôts SERNAM notamment). A l'Est, la ZAE Cartier Bresson accueille des activités de production industrielle et de stockage, implantées sur de grands tènements fonciers et mono fonctionnels A l'Ouest, une partie du périmètre de la ZAC est à la jonction avec le grand projet d'aménagement de Paris Nord Est. Le périmètre du projet intègre plusieurs zones d'habitat, concentrées sur les rues Denis Papin, Gabrielle Josserand et Cartier Bresson.
- Le secteur Jacques Brel au Nord, est composé d'emprises publiques importantes (cité scolaire). Ce secteur est inscrit dans le cadre du PNRU de Villette Quatre Chemins. Il regroupe également la salle culturelle J Brel, un gymnase et un square.
- Le secteur au Sud des voies ferrées se compose presque en totalité d'emprises publiques avec la Gare RER de Pantin et la Piscine Leclerc. Il ne fait pas l'objet d'un programme d'aménagement à ce jour.

Le projet d'aménagement envisagé sur le site provoquera une nécessaire transformation du parcellaire. La répartition entre « domaine public » et « domaine privé » évoluera suivant le plan masse de l'opération de la ZAC écoquartier gare de Pantin – quatre chemins afin de répondre aux modes d'occupation projetés.



- COMMUNE DE PANTIN
- DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
- ETAT
- EPFIF
- SNCF RESEAU
- SNCF FRET
- COPROPRIETES
- AUTRES PRIVE
- ZONES DU PLU
- EMBLEMES RESERVES AU PLU

Un périmètre d'étude constitué majoritairement de grandes monopropriétés publiques.

Les évolutions de domanialité s'effectueront tout au long du processus d'aménagement de la ZAC écoquartier gare de Pantin – quatre chemins qui suit un phasage d'intervention précis.

